

Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°R32-2021-033 quinquies

Publié le 25 janvier 2021

SOMMAIRE

RÉGION ACADÉMIQUE HAUTS-DE-FRANCE

Arrêté rectoral n°2021-004 relatif à la réunion en formation conjointe du comité technique académique de l'académie d'Amiens et du comité technique académique de l'académie de Lille



Arrêté n° 2021 - 004

Arrêté rectoral relatif à la réunion en formation conjointe du comité technique académique de l'académie d'Amiens et du comité technique académique de l'académie de Lille.

La rectrice de région académique Hauts-de-France, rectrice de l'académie de Lille, chancelière des universités, et le recteur de l'académie d'Amiens.

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat; VU le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État, notamment son article 39 :

VU le décret du 14 février 2018 portant nomination de Madame Valérie CABUIL, rectrice de la région académique Hautsde-France, rectrice de l'académie de Lille, chancelière des universités ;

VU le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Raphaël MULLER, recteur de l'académie d'Amiens ;

VU l'arrêté portant composition du CTA de l'académie de Lille en date du 14 décembre 2018 ;

VU l'arrêté portant composition du CTA de l'académie d'Amiens en date du 17 septembre 2020 ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'arrêté n° 2021-001 du 8 janvier 2021 relatif à la réunion en formation conjointe du comité technique académique de l'académie d'Amiens et du comité technique académique de l'académie de Lille est abrogé.

<u>ARTICLE 2</u> : Le comité technique académique de l'académie d'Amiens et le comité technique académique de l'académie de Lille sont réunis en formation conjointe afin d'examiner la question commune suivante :

Evolution de la carte des formations professionnelles pour la rentrée 2021

dans le cadre de la séance du lundi 1er février 2021 à 10h00 qui aura lieu en visioconférence.

<u>ARTICLE 2</u>: Cette formation conjointe est présidée par la rectrice de région académique et le recteur de l'académie d'Amiens.

<u>ARTICLE 3</u>: Le secrétaire général de région académique est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 14 janvier 2021

La rectrice de région académique, rectrice de l'académie de Lille, chancelière des universités.

Valérie CABUIL

Le recteur de l'académie d'Amiens

Raphaël MULLER